

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **71 (1935)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

VAUD : *Bureau de placement S. P. V.* — *Çà et là.* — *Cours de dessin rapide.* — *Société vaudoise pour l'enseignement du dessin.* — GENÈVE : *Caisse maladie et invalidité.* — *Nécrologie : J. Mussard.* — U. I. P. G. DAMES : *Convocation.* — NEUCHÂTEL : *Fonds scolaire.* — JURA : *Comité S. P. J.* — *Inspecteur du X^e arrondissement.* — BIBLIOGRAPHIE.
MÉTHODES ET PROCÉDÉS : L. HAEMMERLI : *Chant : des exercices individuels.* — PRATIQUE : R. BERGER : *Dessin : le zèbre.* — J. H. ADDOR : *Calcul mental.* — H. JACCARD-DE KAENEL : *Récitation.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

BUREAU DE PLACEMENT S. P. V.

Plusieurs demandes nous sont parvenues de collègues de Suisse allemande, concernant :

- I. Des pensionnaires ;
- II. Des échanges pour une année ou pour les vacances d'été ;
- III. Des jeunes filles à placer comme volontaires.

Adresses et renseignements à disposition chez *Mme Cornuz, institutrice, Vevey.*

ÇA ET LÀ

La décision prise par la *Direction des Ecoles normales* et le *Département de l'Instruction publique* de limiter le nombre des admissions à l'Ecole normale des élèves lausannois nous paraît sage. Il est un équilibre qu'il faut nécessairement maintenir entre la ville et la campagne ; ce fait rendra aussi plus aisée l'adaptation des jeunes maîtres. Donc deux sur trois candidats admis et trois sur cinq candidates admises viendront de la campagne... ou d'une autre ville que Lausanne.

L'*Ecole cantonale de commerce de Bâle* organise à l'intention des jeunes gens de la Suisse romande un cours préparatoire de six mois avec, entre autres, 20 h. d'allemand par semaine. A la fin du cours, les élèves ont la facilité de poursuivre leurs études dans une des classes régulières de l'Ecole. La direction fournit aux parents des adresses de familles cultivées où leurs enfants n'entendront que le bon allemand. Le cours est entièrement gratuit. On peut obtenir tous renseignements auprès de l'*Ecole cantonale de commerce de Lausanne.*

Sous la direction de notre collègue *Mayor*, 250 écoliers de *Nyon* ont présenté le festival en trois actes, en vers : *Autrefois-Aujourd'hui*, dû à la plume de notre collègue *A. Pavillon*, poète, metteur en scène et dessinateur de décors. Nos félicitations.

Un triste record, c'est celui des suicides que, paraît-il, détient notre pays proportionnellement à son chiffre de population ; 1000 en moyenne par année !

Et parmi les cantons suisses, Vaud vient au premier rang, doublant la moyenne suisse ! Mais ce qui nous intéresse, c'est de savoir combien d'enfants quittent volontairement la vie. La *Feuille d'Avis de Ste-Croix*, dans laquelle je puise ces renseignements, nous dit que les suicides d'enfants sont heureusement rares, mais constants, surtout entre 10 et 15 ans. Sur 785 suicidés de 15 à 19 ans, 25 seulement fréquentaient des écoles. L'Ecole ne saurait donc être tenue pour responsable. Les circonstances économiques bien plutôt.

Enfin, pour terminer sur une note plus gaie, j'extrai du *Pays Vaudois* du 22 février, sous le titre *Méli-Mélo*, ceci qui nous concerne :

Dans une petite commune, il y a deux classes ayant en tout trente élèves, un instituteur et une institutrice à haute gamme. A peine du travail pour un, paie à deux, environ 8000 fr. Trois filles à l'école ménagère, une à l'école secondaire, soit 400 fr. Qui paiera ? Ce sont les contribuables. A quand la paie d'après le nombre d'élèves...

Sans commentaires !

Alex. CH.

COURS DE DESSIN RAPIDE AU TABLEAU NOIR

Ce cours, donné à *Lausanne* en février, par Mlle *J. Guignard*, maîtresse de dessin, a obtenu la plus franc succès. Très bien organisé par la *Société vaudoise de Travail manuel et Réformes scolaires*, que préside avec distinction M. *J. Chapuis*, ce cours de trois leçons groupait les institutrices et les instituteurs désireux de se faire la main. Rendons un hommage mérité à Mlle Guignard, qui enseigne avec modestie et autorité ; il n'est pas possible de faire davantage en si peu de temps. Le professeur dessine avec une sûreté qui est un régal ; tout paraît aisé ; on essaie soi-même... ce n'est pas fameux tout d'abord, mais on reçoit des conseils si précieux, si encourageants qu'on prend confiance et qu'on se met à espérer. Petit à petit, les résultats sont meilleurs, et, le cours terminé, on s'en va presque content de soi : on ne se croyait pas capable d'en faire autant ! Voilà ce que réalise le sens pédagogique de Mlle Guignard. Le travail s'accomplit dans une atmosphère de bonne volonté réciproque. Richesse des idées, caractère heureux d'artiste qui œuvre en profondeur ; vraiment, le dessin compris de cette manière est bien un moyen d'expression, « une seconde langue ».

Tous les auditeurs se sont déclarés enchantés et n'ont eu qu'un regret, que le temps soit si court. Un chaleureux merci à Mlle Guignard et à la Société organisatrice.

Disons que le cours fut honoré par la visite de M. le municipal *Bridel*, directeur des Ecoles, et de deux des inspecteurs lausannois.

N. B. — Le même cours sera donné durant le prochain trimestre à *Vevey*, *Montreux* et *Yverdon*, puis, de nouveau à *Lausanne*, en novembre. Le Comité de la *Société vaudoise de Travail manuel* étudie la possibilité d'en faire bénéficier également les localités d'*Aigle*, *Payerne* et *Cossonay*.

Alex. CH.

SOCIÉTÉ VAUDOISE POUR L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous vous invitons très cordialement à assister à la prochaine assemblée générale de notre Société, fixée au 27 avril 1935, à 14 h. 30, à *Lausanne*, Musée Arlaud, salle du rez-de-chaussée.

A l'ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière séance.
2. Rapport du président.
3. Lecture des comptes et rapport des vérificateurs.
4. Nomination de deux nouveaux membres du Comité.
5. Propositions individuelles.
6. Causerie par M. Gaillard, sur l'enseignement du dessin libre et le croquis rapide, illustrée par une exposition de dessins de ses élèves.

Horaire des cours organisés pour 1935 :

Samedi 11 mai, à 14 h. 30 précises : L'enseignement du dessin libre, les fautes instinctives des enfants et comment les corriger, par M. R. Berger.

Samedi 18 mai, à 14 h. 30 précises : La lettre et le travail à la pomme de terre, travail pratique de la part des participants (matériel à disposition), par M. P. Margot.

Samedi 25 mai, à 14 h. 30, précises : La décoration des vases, application pratique à l'enseignement du dessin (exposition de travaux d'élèves de l'Ecole de céramique), par M. C. Vittel.

Tous ces cours auront lieu au Musée Arlaud, salle du rez-de-chaussée.

Finance : 2 fr. par samedi pour les personnes ne faisant pas partie de la Société pour l'enseignement du dessin. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 24 avril par M. F. Gaillard, président de la Société pour l'enseignement du dessin, Fauconnières 6, Lausanne.

LE COMITÉ.

GENÈVE**CAISSE-MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS GENEVOIS**

Le Comité de la Caisse-Maladie prie les membres de ce groupement de bien vouloir prendre connaissance du résumé des écritures qui seront présentées à l'Assemblée générale annuelle convoquée pour le **jeudi 28 mars à 10 h. 30** au café de la Bourse, place de la Fusterie.

RÉSUMÉ DES ÉCRITURES DE 1934**A. Compte de Caisse.**

	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
Solde en caisse à fin 1933	Fr. 2047.05	
Cotisations des sociétaires	» 4523.—	
Entrées — Livrets — Amendes	» 106.—	
Subsides fédéraux	» 585.65	
Subsides cantonaux	» 1098.50	
Participation des sociétaires aux frais médicaux et pharmaceutiques	» 1083.50	
Revenus perçus par caisse	» 150.35	
Honoraires de médecins		Fr. 2756.55
Factures de pharmacie		» 887.15
Autres moyens curatifs et hospitalisations		» 320.—
Frais d'administration		» 376.95
Placement de fonds		» 1500.—
Réassurance à Caisse-Tuberculose		» 411.40
Solde en caisse en clôture		» 3342.—
Totaux	Fr. 9594.05	Fr. 9594.05

B. Bilan au 31 décembre 1934.

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Solde en caisse : compte de chèques postaux	Fr. 3 342.—	
Dépôt à la Caisse d'épargne (Livret N° 763) »	7 156.10	
Dépôt à la Caisse hypothécaire (Livret N° 4988) »	5 313.75	
Portefeuille (suivant détail lettre D.).	» 11 856.50	
Cotisations perçues d'avance		Fr. 33.—
Capital social pour balance		» 27 635.35
Totaux.	<u>Fr. 27 668.35</u>	<u>Fr. 27 668.35</u>

C. Clôture de l'exercice.

Excédent des entrées d'espèces	Fr. 4 842.—	
Cotisations 1934 payées en 1933	» 15.—	
Intérêts crédités	» 662.20	
Solde de l'exercice précédent.		Fr. 2 047.05
Cotisations 1935 payées d'avance		» 33.—
Augmentation du capital		» 3 439.15
Totaux.	<u>Fr. 5 519.20</u>	<u>Fr. 5 519.20</u>
Capital social au 31 XII. 1933.	Fr. 24 196 20	
Augmentation au cours de 1934	» 3 439.15	
Capital social au 31 XII. 34.	<u>Fr. 27 635.35</u>	

D. Etat du Portefeuille au 31 décembre 1934.

1. 3 parts-actions de la Société coopérative des pharmacies populaires. Valeur nominale : Fr. 30.—. Valeur actuelle	Fr. 9.—
2. 1 Certificat de Dépôt 4 % Caisse hypothécaire N° 25 978	» 5 000.—
1 Certificat de Dépôt 3 ¾ % Caisse hypothécaire N° 31 780	» 3 000.—
3. 14 Bons de Caisse : Banque de Genève 2 % 1932. Valeur nominale : Fr. 6750.—. Valeur actuelle	» 3 847.50
Total	<u>Fr. 11 856.50</u>

Genève, 1^{er} mars 1935.

Le caissier : Ed. MARTIN.

NÉCROLOGIE

† Jules Mussard. — M. Jules Mussard, ancien président du Conseil d'Etat, vient de mourir dans sa soixante-dix-huitième année.

Juriste et avocat d'esprit très libéral, en qui, sans distinction de partis, les citoyens avaient mis leur confiance, M. Mussard demeura au Conseil d'Etat durant 21 années consécutives.

Après avoir dirigé le Département militaire, puis celui des Travaux publics, il présida le Département de l'Instruction publique de 1918 à 1924 où son influence s'exerça de la façon la plus heureuse.

Le corps enseignant genevois tient à rendre hommage ici à ce magistrat intègre et bienveillant qui avait compris la valeur et le rôle de l'école populaire, qui sut toujours la défendre et faciliter son essor et qui s'intéressa vivement à tout ce qui touche à cette institution essentiellement démocratique.

Il suffit de rappeler ici son attitude devant les commissions législatives et au sein du Grand Conseil lors de la revision de la loi sur les traitements et

quelle part il prit aussi dans les discussions relatives à la consolidation des caisses de retraites.

Sans aucun doute, si ces deux questions doublèrent le cap difficile du Grand Conseil, le mérite, pour une large part, en revient à ce conseiller d'Etat qui savait faire triompher sans violence les causes qu'il avait à cœur de défendre.

La « Semaine de l'enfant », qu'il patronna et encouragea avec tant de bienveillance et d'intérêt, fut pour lui une révélation, et l'on se rappelle encore le discours émouvant et convaincu qu'il prononça à cette occasion en la salle de Plainpalais. Cette manifestation unanime du corps enseignant primaire l'avait enthousiasmé et il sut le dire en des termes qui allèrent au cœur de tous les instituteurs.

Enfin, c'est à ce magistrat honnête, loyal et d'une urbanité parfaite, que le corps enseignant doit d'être représenté dans toutes les commissions de nominations, conquête précieuse et garantie nécessaire qui nous furent accordées dans un esprit de parfaite compréhension.

Tels sont quelques-uns des titres qui ont valu à feu le conseiller d'Etat J. Mussard la reconnaissance des instituteurs genevois. H. B.

U. I. P. G. — DAMES

CONVOCATION

Séance mercredi 27 mars, à 17 heures,

Département de l'Instruction publique, salle II.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Communications du Comité.
3. Lecture du « Mémoire » qui sera envoyé par le Comité au Département de l'Instruction publique au sujet des
Retraites prématurées touchant toutes les femmes.

Discussion et votation.

4. Propositions individuelles.

Présence indispensable.

H. N. L.

NEUCHÂTEL

FONDS SCOLAIRE

Le comité du Fonds scolaire s'est réuni le samedi 23 février. Il a admis à la retraite Mme *Peter-Zwahlen* et M. *William Stauffer*, tous deux à La Chaux-de-Fonds. Un prêt hypothécaire au taux de 4 ¼ % est consenti sur un immeuble situé dans le district de Boudry. Nous rappelons en passant qu'un règlement sur les prêts hypothécaires est à disposition auprès du secrétaire-caissier du Fonds, M. *Jules Decreuze*, à Boudry.

Presque chaque année, le Comité est appelé à trancher des cas nouveaux laissés dans l'ombre soit par la loi, soit par les modalités d'application. Il s'agit pour cette fois de régler le cas d'une démission survenue au cours d'un congé et celui d'une titulaire de classe au bénéfice d'une pension de veuve.

Lorsqu'un membre du Fonds obtient un congé, il cesse de payer ses cotisations jusqu'au moment où il rentre en fonction. La période d'absence est déduite des années de service et le rachat n'est pas autorisé.

Il n'avait rien été prévu pour ceux qui démissionnent au cours de leur congé ou au terme de celui-ci. Le Comité décide qu'en l'occurrence la cotisation est due pour la période comprise entre le début du congé et la date de la démission. Le montant est déduit de la somme remboursée à l'intéressé, somme qui équivaut au 60 % des cotisations payées.

* * *

Le second problème examiné par le Comité du Fonds concerne l'institutrice, veuve d'un instituteur rentrant dans l'enseignement. En pareil cas, la pension de veuve s'ajoute au traitement de la titulaire, vu qu'aucune disposition de la loi n'interdit ce cumul. Cette regrettable lacune vient d'être comblée. En date du 9 février, le Grand Conseil a voté l'introduction dans la loi d'un nouvel article 34bis, à teneur duquel le service de la pension sera suspendu tant et aussi longtemps que la veuve touchera un traitement dans l'enseignement. Le texte intégral de cet article a paru dans le *Bulletin* du 23 février.

D'accord sur le fond même de la question, le Comité du Fonds¹ ne l'est plus quant aux modalités d'application. L'entrée en vigueur de l'article 34bis a été fixée au 1^{er} avril prochain, et il résulterait des débats qui ont eu lieu tant au Grand Conseil qu'au sein de la Commission financière, que les nouvelles dispositions devraient s'appliquer aux deux veuves dont nous avons déjà parlé. Il faudrait donc, dès le 1^{er} avril, suspendre le paiement de leur pension. Le Comité du Fonds ne peut admettre cette manière de voir. Les époux décédés ayant rempli toutes les obligations prévues par la loi, le Fonds doit remplir les siennes à l'égard des veuves, à moins d'une renonciation de leur part.

Les dispositions de l'article 34bis ne sauraient donc porter effet que sur les cas futurs. Cette interprétation ressort du rapport lui-même de la Commission sinon de la discussion. Nous y lisons ce qui suit (page 6) : *Mais, pour éviter le retour de faits semblables, nous vous proposons l'adoption de deux projets de loi portant revision des lois sur le Fonds scolaire de prévoyance en faveur du personnel de l'enseignement primaire et sur le Fonds scolaire de prévoyance et de retraite en faveur du personnel de l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur.*

Par ces nouvelles dispositions, le cumul de la pension et du traitement sera exclu.

Comme on le voit, le rapport ne renferme aucune mise en demeure de rompre des engagements en cours, ce qui, du reste, serait contraire aux principes généraux qui régissent les entreprises d'assurances. Se fondant sur ces principes, le Comité du Fonds préavisera auprès du Conseil d'Etat dans le sens d'une application de l'article 34bis aux cas futurs seulement.

* * *

Les comptes de l'exercice 1934 accusent un excédent de dépenses de 45 000 fr. environ. Rappelons que pour 1933, le déficit était de 25 000 fr. La situation a donc empiré, contrairement à nos prévisions. En 1933, les dépenses pour pensions s'étaient stabilisées et nous espérions qu'elles se maintiendraient au même niveau. Malheureusement, cet espoir ne s'est pas réalisé

¹ Une erreur s'est glissée dans mon article du 23 février, page 119. Il faut lire : *Le Fonds doit continuer à remplir les siennes (obligations), en dépit des objurgations de la Commission, et non des « obligations ».*

puisque, comme le montre le tableau sommaire des comptes publié ci-dessous, le service des pensions de 1920 a exigé un supplément de dépenses de 16 000 fr. Par contre, le service des pensions de 1872, 1889 et 1912 accuse une diminution de 3000 fr. Il reste donc un excédent net de 13 000 fr. Voici le tableau dont il vient d'être question :

Compte rendu financier sommaire.

	<i>Recettes.</i>	<i>1934</i>	<i>1933</i>
Allocation de l'Etat	Fr.	149 790.—	Fr. 142 165.—
» des communes et institut. . .	»	70 235.—	» 72 195.—
Cotisations des assurés	»	124 410.—	» 127 270.—
Intérêts des capitaux	»	125 686.75	» 141 489.55
Rachats de primes et comp. de cotisat.	»	1 125.—	» 650.—
Dons et legs	»	1 350.—	» 800.—
Total des recettes	Fr.	472 596.75	Fr. 484 569.55
<i>Dépenses.</i>			
Pensions de 1872	Fr.	1 900.—	Fr. 2 000.—
Suppléments de pensions de 1872 . . .	»	150.—	» 150.—
Pensions de 1889	»	14 400.—	» 15 390.—
» » 1912	»	22 036.—	» 23 975.—
» » 1920	»	401 365.40	» 385 613.15
» d'invalidité	»	32 016.—	» 26 284.75
» de veuves, orphelins et div. . .	»	34 289.—	» 34 447.—
Indemnités au décès	»	360.—	» 9 270.—
Remboursements de cotisations.	»	6 201.—	» 6 030.—
Frais généraux	»	5 724.45	» 5 799.15
Total des dépenses	Fr.	518 441.85	Fr. 508 959.05
Excédent des dépenses	Fr.	45 845.10	

Fortune du Fonds.

Capital au 31 décembre 1933	Fr.	3 042 259.77
Capital au 31 décembre 1934	»	2 996 414.67
Diminution du capital en 1934 . . .	Fr.	45 845.10

Dégageons quelques considérations de l'examen de ces comptes. Au chapitre des recettes, la baisse la plus frappante est celle des intérêts, soit environ 16 000 fr. Chacun sait à quoi en est le marché de l'argent, et la dégringolade du taux se traduit forcément par une grosse perte lorsqu'un capital important comme celui de notre institution est constitué en majeure partie par des fonds publics. La situation tournerait en désastre le jour où l'intérêt des titres serait ramené au taux uniforme de 3 %, ainsi qu'il en est question dans certains milieux. Il faut espérer que pour sauver les finances publiques, on trouvera un autre moyen que celui de ruiner institutions et particuliers.

L'Etat a augmenté son allocation de 7000 fr. Pour chaque poste supprimé, il est alloué au Fonds une somme de 660 fr., qui compense le montant de chaque cotisation perdue. Cette allocation supplémentaire n'est versée que depuis 1931. Il aurait fallu remonter à 1926, comme nous en avons déjà fait la remarque, c'est-à-dire au lendemain de la réorganisation du Fonds.

L'augmentation de l'impôt sur les coupons a fait sentir aussi ses effets

sur le rendement de notre portefeuille. Le métier de millionnaire n'est donc pas exempt d'inquiétudes.

Au chapitre des dépenses, à part ce qui a été dit plus haut, il faut noter une augmentation de 6000 fr. pour les pensions d'invalidité et une diminution de 9000 fr. pour les indemnités au décès.

En dehors des fluctuations qui viennent d'être relevées, ce qui frappe le plus, c'est une augmentation incessante des pensionnaires, qui chemine parallèlement avec une baisse continue du nombre des cotisants. En 1917, par exemple, le Fonds comptait 126 pensionnaires pour 614 membres, soit le 20 %. En 1934, il y a 222 pensionnaires pour 477 membres, c'est-à-dire le 47 %. Lors de la dernière expertise, faite en 1925, cette disproportion n'avait pas été prévue par l'actuaire. Celui-ci en avait tenu compte dans une plus faible mesure, et pour parer à l'insuffisance future des ressources, il avait fixé le montant de la cotisation à un chiffre supérieur aux nécessités techniques ; cette réserve ne permet plus aujourd'hui de couvrir les besoins.

Le montant des pensions, qui est actuellement de 523 000 fr., augmentera peut-être ; mais le moment est proche où il commencera à diminuer jusqu'à ne plus dépasser le chiffre des ressources. Puis, par l'effet de la surprime, celles-ci deviendront supérieures aux dépenses. Il s'agit de savoir si, d'ici là, le Fonds peut sans risque supporter le poids du déficit. Telle est la question à laquelle devront répondre les experts que le Comité du Fonds a décidé de consulter. Toutes mesures seront prises une fois la situation technique mise au clair.

En terminant, notons que le Fonds a reçu un septième don de 100 fr. de la part de Mlle Marie Huguenin, à La Chaux-de-Fonds. Nous lui en exprimons notre profonde reconnaissance.

J.-Ed. M.

JURA

COMITÉ DE LA S. P. J.

Le 9 mars, le Comité eut une séance où il liquida différents objets d'ordre administratif. Il s'occupa de la question de l'*Educateur* et décida de prier les sections de fournir le plus tôt possible leurs rapports sur le sujet mis à l'étude pour le Congrès romand de La Chaux-de-Fonds : « *Le rôle de l'Ecole populaire dans l'Etat* ».

INSPECTEUR DU X^e ARRONDISSEMENT

M. Th. Mœckli, atteint par la limite d'âge, ayant démissionné de ses fonctions, a été remplacé par M. Edouard Baumgartner, instituteur à Bienne. Nous reviendrons sur ce point.

H. S.

BIBLIOGRAPHIE

Après tant d'œuvres intéressantes de nos écrivains suisses, la *Société romande des Lectures populaires* publie ce mois-ci **Le Fanion des sept braves**, cette nouvelle de *Gottfried Keller*, toute ruisselante d'une franche et saine gaieté.

Nous rappelons qu'on peut devenir membre de la Société en payant une cotisation annuelle de 2 fr. au minimum. En ajoutant 3 fr. (prix de faveur), les membres de la Société reçoivent toutes les publications, soit 3 volumes de 160 pages, et 3 brochures de 64 pages vendus au public respectivement 95 et 45 cent.

S'adresser, par simple carte postale, au bureau d'expédition Marterey 17, Lausanne.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

MÉTHODES ET PROCÉDÉS

CHANT

Des exercices individuels. (Suite.)¹

Certaines branches du programme se prêtent à l'enseignement collectif ; d'autres conviennent à l'enseignement individuel ; le chant à l'école primaire s'accommode de ces deux modes de faire.

Nous avons déjà dit que les exercices collectifs absorbent dans l'enseignement du chant un temps assez important ; toutefois, il est possible, en un sage équilibre et par une savante répartition des exercices, de consacrer à l'enseignement individuel la part qui lui revient. Le pédagogue qui fait appel à toutes les forces latentes des élèves, qui applique des procédés appropriés à l'âge, au caractère, à la mentalité et au degré de développement des enfants résout facilement le problème envisagé ci-dessus.

Quels sont les travaux auxquels le titre de « travail individuel libre » peut être appliqué ?

M. Ad. Ferrière² range dans cette catégorie les travaux personnels de recherches et de coordination ; ...travaux libres pour la culture des aptitudes personnelles dominantes ». Or, comme M. Ferrière ne parle pas spécialement de l'enseignement du chant, nous pensons que les exercices *d'improvisation* et *d'écriture musicale* peuvent être compris sous ce titre.

A chacune de ces activités, nous consacrerons une courte étude qui fera ressortir combien, merveilleusement, elles s'adaptent à la « mentalité changeante des enfants et satisfont leurs besoins variables » (d'après Piaget).

a) De l'improvisation.

Le Rythme, bulletin officiel de l'Institut Jaques-Dalcroze à Genève a publié, sous des signatures diverses, des articles fort intéressants sur l'improvisation au piano dès le début même de l'enseignement musical ; on les lira avec profit. D'autre part, nous savons que Jaques-Dalcroze, Ch. Mayor et d'autres pédagogues encore tirent de « l'improvisation chantée » un parti bien défini dans leurs méthodes. En nous basant sur nos nombreuses et propres expériences, nous chercherons à orienter pratiquement sur cette voie les maîtres inexpérimentés, s'il en est.

« L'on dit souvent que l'artiste est un enfant. L'on doit ajouter que tout enfant est né artiste, c'est-à-dire qu'il aime rêver, imaginer, créer. Il semble que dans les programmes d'éducation, l'on n'accorde pas une place assez grande aux études ayant pour but d'éveiller l'imagination et la sensibilité, de façon à pouvoir faire œuvre de création personnelle. Combien souvent l'enfant perd-il ses facultés imaginatives, parce que l'éducateur n'a pas su les reconnaître et les cultiver ! » Voilà, sous la plume du pédagogue, musicien-né qu'est Jaques-Dalcroze une parole bien propre à faire réfléchir.

¹ Voir *Educateur* N° 9, 2 mars 1935.

² Ad. Ferrière : « L'école sur mesure », p. 93.

Bien que l'improvisation ou l'invention soit une qualité naturelle à l'enfant et qu'il faille user le plus possible de la faculté qu'il a de s'extérioriser, d'offrir le produit spontané d'une émotion ressentie, il convient cependant d'examiner à partir de quel moment les exercices d'improvisation doivent être envisagés dans un programme de chant scolaire.

Le progrès dépend toujours d'un acquis profond et véritable ; à mesure que l'être se développe, il enregistre des notions de plus en plus nombreuses transformées par la mémoire en automatismes intellectuels ou musculaires et dont il se sert pour penser, pour agir, pour s'exprimer de quelque manière que ce soit ¹ ». Il faut donc, pour que l'enfant puisse créer, pour qu'il devienne assez maître de lui et soit à même de diriger sa pensée, il faut, disons-nous, qu'il ait un petit bagage de connaissances, une certaine provision de notions, de souvenirs auxquels il fait appel dans ses exercices d'improvisation ou d'invention. Ce bagage lui est fourni par les exercices d'audition et de reconnaissance des sons, par la pratique des gammes et par les éléments de solfège qui lui ont été inculqués. Ce n'est donc qu'à partir de ce moment que nous pourrions demander aux élèves « d'inventer » une mélodie. (Le mot inventer est mieux compris que le terme improviser.) Ce seront d'abord des notes émises sans mesure ; une baguette à la main, l'élève montre sur une gamme écrite à la planche noire les notes qu'il veut chanter ; elles se succèdent par degrés conjoints, cela va sans dire ; peu à peu, on verra des élèves chanter les notes de l'accord parfait, faire des sauts, comme nous disons ; ce sera un bond en avant et un augure favorable pour la suite. En effet, cette mélodie librement créée à l'aide d'une gamme fixée à la planche noire, cette mélodie qui a commencé par errer vaguement va s'encadrer dans des mesures à 2, à 3 ou à 4 temps et prendre insensiblement une forme précise. On se débarrassera bientôt de la baguette et de la représentation d'une gamme à la planche noire ; l'improvisation sera plus spontanée, plus originale, plus libre.

Et qu'on ne croie pas que l'enfant ne devient capable de créer qu'après avoir reçu une éducation musicale très poussée. Nous avons, au cours des exercices de ce genre, noté quelques improvisations ; notre collection est révélatrice à cet égard. En voici quelques exemples :

a)

S. V. 9 ½ ans.



Les exercices d'improvisation peuvent revêtir une forme tout particulièrement intéressante ; c'est celle que nous appellerons « improvisation dialoguée ». Pratiquées avec des élèves avancés, ces improvisations deviennent un jeu passionnant parce qu'elles mettent en scène deux ou trois élèves, chacun d'eux, à tour de rôle, exprimant en quelques mesures une idée musicale dont la suite, au commandement de « hop », est reprise, puis terminée par l'un des partenaires.

Pour mettre les élèves dans des conditions telles qu'ils éprouvent de la satisfaction à accomplir l'action que nous réclamons d'eux, nous leur disons qu'il s'agit là du chant des oiseaux qui se répondent d'un arbre à l'autre. En limitant à deux ou trois mesures les fragments de mélodies, ce jeu captivant devient peu à peu une initiation au sens de la forme et des proportions dans le discours musical ; il ne manque pas non plus de provoquer une saine émulation entre les élèves ; c'est à quoi nous visons également.

Quelques considérations sur la valeur pédagogique des exercices d'improvisation nous paraissent devoir être données.

Jeu captivant, où l'enfant se livre à sa propre pensée, à sa propre imagination, l'improvisation contre-balance fort heureusement ce que la contrainte dans les exercices de solfège a de trop rébarbatif. Ces exercices nous révèlent souvent la limite des notions que les enfants ont réellement acquises, pour la bonne raison qu'ils utilisent des automatismes variés, auditifs, visuels, musculaires même. Parfois ils font apparaître la capacité d'imagination des élèves ; mais, d'une façon certaine, ils contribuent à supprimer peu à peu la crainte qu'éprouvent les élèves à chanter seuls ainsi qu'à faire disparaître ce qu'on appelle le « trac ». Enfin, l'on ne saurait nier que l'effort fait pour extérioriser une mélodie auparavant ressentie, n'éveille chez l'enfant l'intérêt pour la chose apprise. Dût-on ne reconnaître aux exercices d'improvisation que cet avantage-là, qu'il vaudrait encore la peine de s'y livrer.

(A suivre).

LOUIS HÆMMERLI.

PRATIQUE

DESSIN : LE ZÈBRE

Ce n'est pas un animal rare, en train de disparaître, comme beaucoup le supposent ; aucun quadrupède n'est aussi répandu en Afrique. Les savants prétendent qu'il y en a pour le moins 50 millions. Il vaut donc la peine de l'étudier. Rothe remarque d'ailleurs que les enfants s'engouent facilement du zèbre, à cause de l'étrangeté de sa robe. Quand ils sont rassasiés de chevaux, il paraît qu'ils retrouvent leur enthousiasme avec les zèbres !

En dessin, il est préférable de ne traiter le zèbre qu'après avoir bien étudié les formes du cheval. L'exposé sera plus facile puisqu'on se bornera à montrer les différences minimales existant entre les deux espèces.

« Le zèbre, écrit un explorateur, passe la moitié de son temps à fuir le lion et à éviter de tomber sous ses griffes. Le voilà s'abreuvant au bord d'un étang ; soudain, il détalé, poursuivi par le terrible félin ; après lui avoir échappé, il revient tranquillement boire au même endroit, sans souci. »

On peut partir de ce témoignage pour faire comprendre le caractère du zèbre. C'est un animal essentiellement vif et fougueux. Sans ces qualités, d'ailleurs, il échapperait difficilement aux bêtes féroces.

Supposant que les élèves connaissent les formes du cheval, nous parlerons d'emblée de ce qui les intéresse le plus chez le zèbre, afin de satisfaire leur curiosité : les raies du pelage.

Le pelage du zèbre est d'une remarquable régularité sous une apparence de fantaisie. Le fond varie du crème au blanc. Et sur ce fond clair s'allongent des raies brunes ou noires, magnifiquement veloutées, un peu plus claires au centre que sur les bords. Ces bandes entourent de leurs cercles le corps et les membres **toujours transversalement**, de sorte que l'animal a l'air d'être environné de bandelettes. Le front seul fait exception : au lieu d'être perpendiculaires à l'axe de la tête, les raies y sont disposées en longueur en s'écartant au milieu.

Ces raies cerclent aussi les jambes et se prolongent même sur la crinière.

C'est à cause de ces raies que les Romains avaient donné au zèbre le nom de **hippotigris** (cheval-tigre), la première fois que l'empereur Caracalla l'exhiba publiquement dans un cirque.

Mais le pelage constitue-t-il la seule différence entre le zèbre et le cheval ? Pas du tout. La forme générale du zèbre est bien celle du cheval, mais à y regarder de près on constate que le zèbre a des **oreilles** un peu plus longues (pas autant que celles de l'âne cependant), une **tête** plus large en arrière, un **cou** plus épais, et surtout une **crinière** haute et rigide. Cette crinière se dresse même entre les oreilles et finit à la naissance du front.

Il existe plusieurs races de zèbres, que l'on distingue d'après le dessin et l'abondance des raies. Il est inutile de les spécifier à des enfants.

La **queue** ressemble à celle de l'âne ; la touffe de crins qui la termine est cependant plus fournie.

Les savants ne sont pas d'accord sur l'utilité des raies du zèbre ; les uns affirment qu'elles servent de camouflage ; d'autres le nient et croient que les



« zèbres, dont la vue est perçante, se reconnaissent entre membres de la même espèce, par les dessins tracés par ces bandes. »

Le dessin. Le maître donne encore quelques renseignements sur les mœurs des zèbres, raconte qu'ils habitent surtout les plateaux rocailleux, qu'ils se postent en sentinelle sur les éminences comme les chamois, pour surveiller les chasseurs et les carnivores, et qu'ils détalent au moindre danger. **Sujets de dessin libre :** Zèbres caracolant dans un jardin zoologique. — Troupe de zèbres fuyant devant un lion. — Zèbre et son petit broutant. Décor africain.

R. BERGER.

CALCUL MENTAL (suite.)¹

9^e LEÇON MULTIPLICATION

Il est plus facile d'apprendre les mathématiques que de s'en passer.

H. BOUASSE.

1. Un nombre étant donné, VOIR ses facteurs.

$$60 = 6 \times 10 = 2.2.3.5$$

La décomposition en facteurs *premiers* permet d'obtenir toutes les autres décompositions.

$$60 = 2.2.3.5 = 2.30 = 4.15 = 12.5 = 3.20 = 6.10$$

$$770 = 77 \times 10 = 2.5.7.11 = 2.385 = 70.11 = 5.154 \\ = 35.22 = 55.14 = 7.110.$$

Décomposer un nombre en facteurs est une des opérations les plus utiles au calcul mental. Elle doit être exercée journallement.

Dès que l'on voit ou entend un nombre, on doit voir sa structure. C'est pourquoi il est nécessaire de savoir par cœur les tables données au début du cours.

2. Troisième procédé fondamental. *Le produit de plusieurs nombres ne change pas si on les intervertit, si l'on remplace plusieurs d'entre eux par leur produit, ou l'un d'eux par d'autres dont il est le produit.*

$$12.13.5 = 12.5.13 = 13.5.12 = \dots$$

$$12.13.5 = 60.13 = 12.65 = 5.156$$

$$12.13.5 = 2.6.13.5 = 3.4.13.5$$

Pour calculer un produit, on décompose les nombres donnés en facteurs, puis on associe ces facteurs de façon à rendre la multiplication plus facile.

Voir *Educateur* N° 11.

<i>Exemples.</i>	<i>On voit :</i>	<i>On dit :</i>	
12.13.5	6.13.10	6 fois 13, 78 ;	780.
36.22	36.2.11	72 fois 11,	792.
24.14.5	24.7.10	7 fois 24, 168 ;	1680.
36.15.3	9.9.20	81 fois 20,	1620.
44.13.25	11.13.100	11 fois 13, 143 ;	14300.
64.7.125	8.7.1000	7 fois 8, 56 ;	56000.
45.28	9.7.20	63 fois 20,	1260.
172.38	86.76	$81^2 - 5^2$, 6561 — 25,	6536.
27.407	27.37.11	999 fois 11,	10989.
396.43	4.43.99	172 fois 99,	17028.
1998.322	2.999.322	644 fois 999,	643356.
667.18	3.667.6	6 fois 2001,	12006.
6.14.38	3.7.19.8	8 fois 399,	3192.
34.106.25	17.53.100	100 fois 901,	90100.
21.31.67	(7.31).(3.67)	217 fois 201,	43617.
58.62.25	29.31.100	29 fois 31, 899 ;	89900.
146.274.13	(4.13).(73.137)	52 fois 10001,	520052.

Die ganzen Zahlen hat der liebe Gott gemacht.
Alles Andere ist Menschenwerk.

10^e LEÇON

KRONECKER.

MULTIPLICATION

Le parfait mathématicien est toujours un
peu poète.

WEIERSTRASS.

Troisième procédé. — Cas particuliers.

Idée directrice. Puisqu'il est facile de multiplier par 98, 99, 101, 102,, 198, 199, 201, 202,, 998, 999, 1001, 1002,, on essayera de ramener la multiplication à effectuer à une multiplication par l'un des nombres ci-dessus.

1. Multiplier par 26, 13, 52, 78, (Base 104 = 4.26).

64 × 26.	On dit : Le quart de 64, 16 ; suivi de 64,	1664.
84 × 26.	» » 84, 21 ; » » 84,	2184.
328 × 26.	» » 328, 82 ; 8200 et 328,	8528.
81 × 26.	» » 80, 20 ; 2080 et 26,	2106.
74 × 26.	» » 72, 18 ; 1872 et 52,	1924.
428 × 78.	3 fois 428, 1284 ; le quart de 1284, 321 ; 32100 et 1284,	33384.

2. Multiplier par 34, 17, 51, 68, (Base 102 = 3.34).

48 × 34.	On dit : Le tiers de 48, 16 ; 2 fois 16, 32 ;	1632.
72 × 34.	» » 72, 24 ; 2 » 24, 48 ;	2448.
144 × 34.	» » 144, 48 ; 2 » 48, 96 ;	4896.
82 × 34.	» » 81, 27 ; 2754 et 34,	2788.
74 × 34.	» » 72, 24 ; 2448 et 68,	2516.
318 × 68.	2 fois 318, 636 ; le tiers de 636, 212 ; 21200 et 424,	21624.

3. Multiplier par 67, 134, (Base 201 = 3.67)

48 × 67.	Le tiers de 48, 16 ; 2 fois 16, 32 ;	3216.
72 × 67.	» » 72, 24 ; 2 » 24, 48 ;	4824.
144 × 67.	» » 144, 48 ; 2 » 48, 96 ;	9648.
82 × 67.	» » 81, 27 ; 5427 et 67,	5494.
74 × 67.	» » 72, 24 ; 4824 et 134,	4958.
318 × 134.	2 fois 318, 636 ; le tiers de 636, 212 ; 42400 et 212,	42612.

Comparez avec la multiplication par 31.

4. Multiplier par 33, 66, 333, 666, (Base 99 ou 999).

72 × 33.	Le tiers de 72, 24 ; fois 99,	2376.
126 × 33.	» » 126, 42 ; » 99,	4158.
214 × 33.	» » 213, 71 ; » 99, 7029 ; et 33,	7062.
249 × 66.	» » 249, 83 ; 2 fois 83, 166 ; fois 99,	16434.
156 × 333.	» » 156, 52 ; fois 999,	51948.
3694 × 333.	» » 3693, 1231 ; 1231 fois 999, 1229769 ; et 333,	1230102.
843 × 666.	Le tiers de 843, 281 ; 2 fois 281, 562 ; fois 999,	561438.

(A suivre.)

J. H. ADDOR.

RÉCITATION : L'OISEAU VRAI

Une dame raconte :

En brave petite maman,	D'un air curieux, inquiet,
Elle promenait ses poupées,	Elle me dit, ce bout de femme :
Bien et dûment enveloppées.	— C'est-il un oiseau vrai, Madame ?
Son âge ? peut-être six ans.	Et son doigt montrait le toquet.
J'avais mis ma toque nouvelle,	En cet instant, je me suis tue !
Qui, je le sais, ne va point mal :	J'aperçus, dans une vision,
Elle a un tour original,	Les oiseaux que, par millions,
A son côté s'érige une aile.	Pour orner les chapeaux l'on tue ;

Et j'eus le sincère désir
D'avoir une simple coiffure,
Avec une autre garniture ;
Mon toquet me fit moins plaisir.

H. JACCARD-DE KAENEL.

*Celui qui n'assure pas son
existence fait un gâgeur qui*

*il vivra longtemps,
mais ce sont presque toujours
sa femme et ses enfants
qui en pâtissent !*

*Un capital disponible en cas de
vie et la certitude que les siens
seront à l'abri du besoin au cas
où il disparaîtrait subitement sont
les avantages obtenus par le chef
de famille par la conclusion d'une
ASSURANCE MIXTE auprès de*

„LA GENEVOISE”

Compagnie d'Assurances sur la Vie — Fondée en 1872

Pour tous renseignements, s'adresser : **A la Direction de la
Genevoise**, Pl. de Hollande, 2, Genève; et à **A. Grossi**,
Agent général pour le canton de Vaud, Place St-Fran-
çois, 5, Lausanne.

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Cours de raccordement, du 23 avril au 13 juillet 1935, pour les élèves des écoles primaires qui désirent entrer en VIe. Age d'admission: 10 ans révolus en 1935. Les examens auront lieu: lundi 1er avril, à 8 h. (écrits), mardi 2 avril, à 8 h. (oraux).

Les inscriptions sont reçues au C. C. C. dès ce jour au jeudi 28 mars. Présenter acte de naissance, certificat de vaccination et livret scolaire.

POUR TOUT

ce qui concerne la publi-
cité dans l'Éducateur et le
Bulletin Corporatif, s'a-
dresser à la Soc. anon.

PUBLICITAS

RUE RICHARD 13

LAUSANNE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

**Recueil de
Mots français**

par ordre de matières à l'usage des commençants

par B. PAUTEX

53^e édition de Genève avec des exercices qui servent d'application

Un volume in-16 cartonné Fr. 0.50

Le moyen le plus sûr et le plus efficace pour enseigner l'orthographe *d'usage* est de faire lire ou écrire les mots les plus usuels d'une langue jusqu'à ce que les élèves soient en état de les épeler correctement de mémoire.

**Recueil de
Mots français**

par ordre de matières

ACCOMPAGNÉ D'UNE NOTICE ORTHOGRAPHIQUE

par B. PAUTEX

57^e édition revue, corrigée et augmentée par Ch. Bally.

Un volume in-8° cartonné Fr. 2.—

Ce manuel a été adapté aux besoins actuels de l'enseignement : on a modifié l'ordonnance des matières dans le but de faire retenir les mots surtout par les associations d'idées que suggère un groupement rationnel. Pour faciliter l'enseignement, on commence par la nomenclature des choses concrètes pour ménager insensiblement le passage aux notions purement abstraites.

On a incorporé tous les mots nouveaux vraiment usuels que le progrès des sciences et de la technique, l'évolution des idées et les transformations sociales ont mis dans la circulation depuis plus de cinquante ans. Partout où cela était possible, on a joint à des substantifs les mots de la même famille offrant entre eux un rapport de sens parfaitement saisissable ; de cette façon l'élève pourra s'assimiler sans grand effort un nombre de mots beaucoup plus considérable.

Un manuel de ce genre ne doit plus viser uniquement à graver dans la mémoire la forme orthographique des vocables ; il faut aussi qu'il facilite à l'élève la recherche des moyens d'expression et enrichisse son vocabulaire ; les mots ne sont pas destinés seulement à être épelés et appris par cœur ; un livre de mots doit aussi pouvoir être consulté comme un dictionnaire. Un semblable recueil doit enfin et surtout fournir la matière d'exercices d'application que le maître peut varier à l'infini.

En résumé, tous ces changements ont été entrepris pour rendre plus fructueuse et moins aride l'étude des mots ; nous voudrions que ce livre, sous sa forme actuelle, contribue à rajeunir l'étude de la langue maternelle et à en faire ce qu'elle doit être toujours davantage : un travail de pensée.

(D'après la préface du professeur Bally.)

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET
H. BAUMARD, GENTHOD
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE
AD. LAGIER, GENÈVE
M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY
J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S. A.,
Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

AUXILIA ECOLE DE PERFECTIONNEMENT POUR JEUNES FILLES

Préparation d'aides-ménagères, de gouvernantes de familles, d'éducatrices pour instituts d'enfants. Programme très détaillé, renseignant exactement, envoyé gratuitement par retour.

Ouverture des cours : 24 avril 1935.

Diplômes. Placement des élèves. S'adresser à Mlle Simone Cuendet, 6, avenue des Cerisiers, Lausanne. Téléphone 27.040.

ECOLE D'ÉTUDES SOCIALES POUR FEMMES - GENÈVE

subventionnée par la Confédération. Semestre d'été: 24 avril-5 juillet 1935.

Culture féminine générale. Formation professionnelle d'assistantes sociales (protection de l'enfance, etc.), de directrices d'établissements hospitaliers, secrétaires d'institutions sociales, bibliothécaires, laborantines.

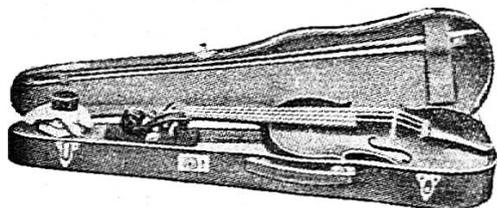
Pension et cours ménagers, cuisine, coupe, etc., au foyer de l'Ecole (villa avec jardin). Progr. : 50 cent. et renseignements par le secrétariat, rue Chs. Bonnet, 6. -2X

EMPAILLAGE

d'oiseaux et d'animaux pour écoles

Meilleures références d'écoles et Musées connus

Laborat. Zoolog. M. LAYRITZ, Bienne 7. Chemin de Pins, 15



Bons violons d'étude, complets. Cadeaux de Pâques et pour élèves reçus à l'Ecole normale. Escompte spécial au corps enseignant. Vente. Location. Instruments d'occasion.

A. MOESCHING, instruments de musique
Ch. des Oiseaux, **Prilly-Lausanne**

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la Soc. anon.

PUBLICITAS

RUE RICHARD 13

LAUSANNE